



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

DOM : Antilles

Question écrite n° 7610

Texte de la question

Mme Chantal Robin-Rodrigo appelle l'attention de Mme la ministre de l'outre-mer sur le dossier antillais. Ces dernières semaines, le climat social s'est largement et gravement détérioré en Martinique, mais surtout en Guadeloupe. A cause de cela, de grands groupes industriels et commerciaux (Accord, Texaco, etc.) souhaiteraient d'ailleurs pouvoir se retirer rapidement de cette zone géographique. S'ils venaient à mettre à exécution leurs menaces, cela serait une véritable catastrophe pour des départements déjà économiquement moribonds. Elle lui demande, donc, de lui indiquer la position du Gouvernement sur ce dossier.

Texte de la réponse

Le secteur du tourisme relève largement de l'initiative privée et, du fait des lois relatives aux compétences des collectivités territoriales, de la compétence des régions et des départements (formation professionnelle, promotion, aides aux entreprises, etc.). Néanmoins, la détérioration du climat économique et social dans le secteur touristique aux Antilles, résultant notamment de la concurrence des destinations voisines nouvellement ouvertes au tourisme, et l'importance que cette activité revêt pour le développement économique des départements d'outre-mer ont conduit le ministère de l'outre-mer et le secrétariat d'Etat au tourisme à mettre conjointement au point une contribution de l'Etat au plan de relance de ce secteur. Le plan retenu par le Gouvernement comprend 21 mesures et a été exposé, à la mi-décembre 2002, aux élus locaux et aux professionnels du secteur (organismes chargés du tourisme, dirigeants d'entreprises et représentants des personnels) par le secrétaire d'Etat au tourisme, qui s'est rendu à cet effet en Martinique puis en Guadeloupe. Ce plan prévoit d'aider les collectivités locales, notamment pour ce qui concerne la définition de leur stratégie de développement touristique, l'engagement de nouvelles actions de promotion touristique de leur destination, le renforcement des actions de formation des personnels et la mise en place de dispositifs tendant à prévenir les conflits sociaux. S'y ajouteront les mesures d'aides fiscales et sociales aux entreprises prévues dans le projet de loi de programme pour l'outre-mer, actuellement soumis à l'avis des conseils régionaux et des conseils généraux d'outre-mer, avant d'être déposé devant le Parlement. Ces mesures, singulièrement renforcées s'agissant notamment du secteur du BTP et du secteur touristique, devraient contribuer à maintenir les emplois existants et à en créer de nouveaux. Une mission de parlementaires de l'Assemblée nationale s'est récemment rendue aux Antilles françaises pour y examiner la situation du tourisme ; le Gouvernement examinera, avec la plus grande attention, les recommandations qui seront préconisées dans le rapport de cette mission d'information, afin d'apporter, s'il y a lieu, son appui à leur mise en oeuvre.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7610

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : outre-mer
Ministère attributaire : outre-mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 décembre 2002, page 4572

Réponse publiée le : 10 février 2003, page 1079